

UN TRIMESTRE, UN LIVRE ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

1 TRIMESTRE
LIVRE



FORMULAIRE DE DEMANDE POUR UN LIVRE PAR TRIMESTRE

SI TU ES SCOLARISÉ(E) EN SECONDE, PREMIÈRE OU TERMINALE DANS UN LYCÉE PUBLIC OU PRIVÉ DE LA RÉUNION, PEU IMPORTE LA SECTION, CE DISPOSITIF EST POUR TOI !!

ÉLÈVE

NOM :
 PRÉNOM(S) :
(DANS L'ORDRE DE L'ÉTAT CIVIL)
 DATE DE NAISSANCE :
 LIEU DE NAISSANCE :
 CLASSE :
 ÉTABLISSEMENT :

REPRÉSENTANT LÉGAL

NOM :
 PRÉNOM(S) :
(DANS L'ORDRE DE L'ÉTAT CIVIL)
 MÈRE PÈRE AUTRE
 ADRESSE :
 CODE POSTAL : 974 VILLE :
 TEL : GSM :
 COURRIEL :@.....



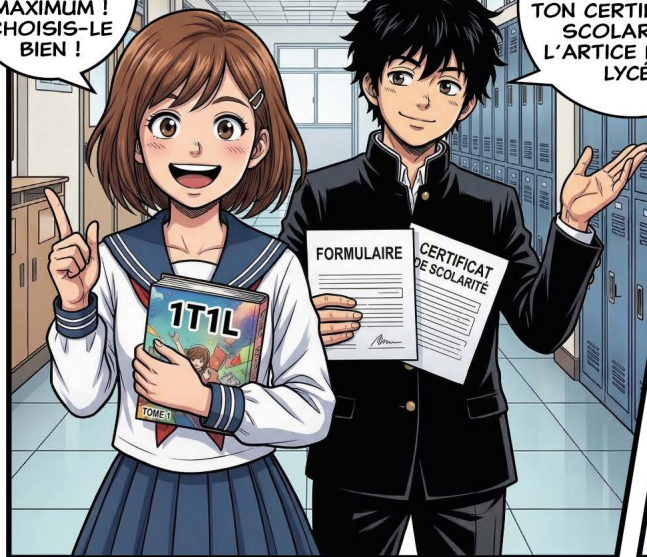
FAIS TON CHOIX EN CONSULTANT LA LISTE DES OUVRAGES GRACE AU QR CODE !!

Visuels des livres : <https://www.librairiegerard.fr/dossiers/1-trimestre-1-livre-region-reunion/>

TRIMESTRE	CODE LISTE	TITRE	AUTEUR(S) OU AUTRICE(S)	RÉCEPTION DU LIVRE
1ER				
2ÈME				
3ÈME				

N'OUBLIE PAS, C'EST UN MANGA MAXIMUM ! CHOISIS-LE BIEN !

ET UNE FOIS REMPLI, REMETS LE FORMULAIRE ET TON CERTIFICAT DE SCOLARITÉ À L'ARTICE DE TON LYCÉE



Le responsable légal ou le bénéficiaire majeur reconnaît que la Région Réunion ne peut être concernée en aucune manière par le choix des ouvrages dans le cadre de ce dispositif.

- J'autorise mon enfant à récupérer son ouvrage auprès de son lycée
- J'accepte de recevoir les informations liées aux dispositifs d'aide, aux actualités et aux événements de la Région Réunion

Date :

Signature de l'élève :
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du représentant légal :
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

La Région Réunion en sa qualité de Responsable de Traitement met en oeuvre un premier traitement de données personnelles afin de vous permettre de bénéficier de l'aide "Un livre, un trimestre", et le cas échéant de recevoir des informations et des communications relatives à cette aide. Si vous avez coché la case figurant ci-dessus, la Région Réunion met en oeuvre un second traitement de données personnelles afin de vous permettre de recevoir des communications et des informations relatives aux dispositifs d'aide, aux actualités et aux événements de la Région Réunion.

La durée de conservation des données traitées par la Région Réunion est de 10 ans.

Les informations recueillies dans le cadre du présent formulaire sont destinées aux agents de la Direction de l'Éducation et de la Vie Lycéenne, de la Direction Information et Communication, et aux partenaires du dispositif.

Toute personne concernée par un traitement dispose d'un droit d'accès de rectification et de suppression des données. Toute personne concernée peut demander la portabilité de ces dernières ou s'opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. Toute personne concernée peut également émettre des directives sur la conservation, la suppression ou la communication de ses données personnelles après son décès.

Pour exercer ces droits auprès de la Région Réunion, vous devez contacter :

- par courrier postal à l'adresse suivante : Monsieur le Délégué à la Protection des Données Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE – Avenue René Cassin Moufia BP 67190 – 97801 Saint-Denis Cedex 9
- par voie électronique à : dnd@cr-reunion.fr

Toute demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité.

« Un trimestre, un livre » est un dispositif mis en place par la Région Réunion, dont l'objectif est d'encourager le plaisir de lire un ouvrage qu'on a choisit, une meilleure connaissance des romans français, de découvrir la littérature francophone des îles de l'océan Indien... La lecture est une source de divertissement et de détente pour les adolescents, qui peuvent orienter leurs lectures selon leurs goûts, leurs besoins et leurs envies. Elle leur permet de s'identifier à des héros, de vivre des aventures, de ressentir des émotions, de s'évader de leur quotidien et de partager ces expériences avec les camarades voire en famille.

Dans le cadre de la poursuite de sa politique en faveur de la jeunesse Réunionnaise, la Région souhaite accompagner davantage les jeunes et leurs familles au moyen d'un plan d'acquisition d'ouvrages papier à destination des élèves. Elle a fait le choix de financer en totalité l'achat de livres non scolaires.

La collectivité entend également équilibrer le numérique mis en oeuvre dans les lycées en offrant ces ouvrages, qui complètent des efforts consentis pour le renforcement des fonds d'ouvrages sous format papier des centres de documentation et d'informations (CDI) des lycées et le dispositif d'aide individuelle à l'acquisition d'ouvrages non-disponibles sous format numérique (exemple : des livrets d'exercices spécifiques).

Ce dispositif consiste à offrir à chaque lycéen qui a en a fait la demande en remplissant un formulaire à la fréquence d'un ouvrage par trimestre tout au long de sa scolarité (dans la limite d'un manga par année scolaire).

Les 3 titres choisis seront à préciser simultanément sur ce formulaire. Le lycéen a la possibilité de modifier l'un de ces trois titres avant le 31 décembre de l'année 2026 (en dehors des livres déjà livrés).

PUBLIC ÉLIGIBLE

Élèves scolarisés en CAP, en Bac Pro, en seconde, en première et en terminale des voies générales et technologiques dans un lycée public ou privé de La Réunion, dans les Maisons Familiales et Rurales, ainsi que les élèves résidant à la Réunion et poursuivant une formation à distance auprès du CNED, toutes sections confondues.

COMMENT OBTENIR L'OUVRAGE ?

Pour pouvoir bénéficier du dispositif, chaque lycéen éligible doit remplir un formulaire de demande accompagné d'un certificat de scolarité ou d'une attestation de télé-inscription pour l'année scolaire en cours.

Ces documents doivent être remis à l'Animateur Régional Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement «ARTICE» de l'établissement ou par voie électronique à : lire.lycee@cr-reunion.fr pour les élèves inscrits au CNED, en vue de la vérification de leur éligibilité.

Le formulaire de demande, ainsi qu'une liste d'ouvrages sont disponibles sur le site de la Région Réunion : www.regionreunion.com



CAS EXCEPTIONNEL

Pour les élèves nouvellement inscrits dans un établissement à La Réunion après le 31 décembre de l'année 2026, leur demande sera prise en compte en fonction du nombre de périodes restant sur l'année scolaire en cours et dans la limite des possibilités d'instruction par la collectivité.

CALENDRIER INDICATIF

1. Lancement de la campagne de la nouvelle session courant Mai de l'année 2026
2. Formulaire de la nouvelle session téléchargeable sur le site internet Région courant Mai de l'année 2026
3. Livraison dans les établissements : Septembre de l'année 2026 ; Janvier de l'année 2027 et Avril de l'année 2027
4. Date limite de dépôt des demandes : 31 Décembre de l'année 2026

